



# Réunion publique

## Quartiers Centre et Pont

MARDI 11 MARS 2025

### PRÉSENTS :

#### Les élus municipaux :

Le Maire de la Ville de Charenton-le-Pont ; Conseiller Municipal délégué en charge de la Démocratie Participative et citoyenneté, enseignement secondaire, numérique ; Adjoint au Maire en charge de la sécurité publique, gestion du domaine public, affaires réglementaires, stationnement et voirie, habitat social et relations avec les bailleurs sociaux ; Adjointe au Maire en charge du développement durable et écologie urbaine ; Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et politique de l'habitat ; Conseillère Municipale en charge des activités périscolaires, appui à l'Adjoint au maire chargé de l'enfance et de l'éducation ; Conseillère Municipale déléguée en charge de la petite enfance ; Adjointe au Maire en charge des sports et relations avec les associations du secteur ; Conseiller Municipal délégué en charge des commerces de proximité, Marché du Centre, animation commerciale ; Adjointe au Maire en charge de la culture et relations avec les associations du secteur ; Conseiller Municipal en charge du partenariat avec l'enseignement supérieur, réseaux sociaux auprès du Conseiller délégué ; Conseillère Municipale en charge de la relation avec certaines associations ; Adjoint au Maire en charge de l'animation, l'actions commémoratives, l'anciens combattants, devoir de mémoire, correspondant Défense Nationale ; Conseiller Municipal délégué en charge du soutien à l'économie locale, emploi et relations avec les grandes entreprises ; Conseiller Municipal délégué en charge de la solidarités, dépendance et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

#### Les Conseillers de quartier Centre :

Bruno BRIATTE, Thierry CHABOT, Fanny CORMIER, Cybèle DA COSTA, Laura DAVY, Amaury LUCCHINI, Céline MUSEUX MERILLOU

#### Les Conseillers de quartier Pont :

Stéphane ALDEBERT, Isabelle BADAL, Jean-Claude CHARDEL, Adrien DEMEZIERES, Jean-Pierre DIGARD, Zineb DUBA, Florence LABAN, Frédéric LAMBERT, Xavier NOLOT, Joelle OLIVIER

#### Les services municipaux :

Jérôme VAUGON (Directeur des services techniques et du patrimoine) ; Anaëlle JÉRÉMIE (Chargée de mission Démocratie participative)

Nombre de participants : 120

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émargement et distribution des fiches questions
2. Présentation des projets ville par les élus
3. Temps d'échanges sous forme de questions/réponses
4. Pot de l'amitié avec les participants

## TEMPS D'ÉCHANGES

### VOLET PROPRETÉ

#### 1. Question : Est-il possible de remettre les encombrants au moins deux fois par mois ?

La Municipalité a récemment opté pour la prise de rendez-vous possible trois par semaine pour les encombrants, qui est une solution qui se généralise dans les grandes villes. Cette solution permet de mieux répondre aux besoins des Charentonnais, car la collecte un jour par semaine n'était pas satisfaisante et les Charentonnais pouvaient se retrouver en difficulté. L'objectif est donc d'apporter davantage de souplesse et de confort aux usagers.

#### 2. Question : Pourquoi n'y a t'il plus de sacs pour déjections canines quartier Centre, près de la mairie, cela éviterait les incivilités ?

La Ville a choisi d'opter pour des sacs en papier, ce qui explique que les distributeurs en contiennent une quantité plus limitée. Ces sacs sont destinés à dépanner ponctuellement les maîtres de chiens, qui doivent normalement être munis de leurs propres sacs. Ceux mis à disposition par la Ville sont donc des appoints en cas d'oubli occasionnel. Il est également important de rappeler que certains usagers en prennent en grande quantité pour se constituer une réserve, ce qui pénalise les autres utilisateurs.

#### 3. Question : Qu'en est-il du ramassage des poubelles qui restent dehors matin, midi, soir ainsi que le week-end ? Combien de fois sont nettoyées les rues avec l'eau ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le mode de collecte des ordures a évolué. Tout d'abord, la fréquence de la collecte des ordures ménagères (bac gris) est passée de 5 à 3 jours par semaine : les lundis, mercredis et vendredis, en soirée, à partir de 19h. Cette modification est liée à une baisse des tonnages des ordures ménagères grâce à la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

D'autre part, la collecte des emballages (bac jaune), elle aussi est effectuée en soirée, à partir de 19h, les mardis et jeudis. Ceci dans un souci d'harmonisation, afin de réduire les nuisances liées à la circulation, de rendre la collecte plus efficace, réduire les nuisances sonores, renforcer la sécurité notamment aux abords des écoles et des sites sensibles de la ville, favoriser la propreté urbaine et la mobilité sur les trottoirs.

Il y a un temps nécessaire de la part des copropriétés pour s'adapter à ce nouveau dispositif. Par ailleurs, les agents du service régie poursuivent le ramassage des dépôts sauvages non référencés comme encombrants. Les agents ASVP signalent les adresses où les règles de dépôt sur le trottoir ne sont pas respectées. Un ambassadeur du tri mène également des actions de sensibilisation, et un temps d'adaptation a été prévu pour accompagner cette transition. Cependant, en cas de persistance des incivilités, des mesures répressives pourront être envisagées.

Les rues sont nettoyées quotidiennement. Un train de nettoyage composé d'une laveuse compacte et d'une balayeuse assure le lavage et le balayage des trottoirs, caniveaux et chaussées. Chaque jour, deux secteurs de la ville sont traités, permettant de couvrir l'ensemble du territoire en une semaine. En Cœur de ville, ce passage est renforcé avec deux interventions hebdomadaires.

La laveuse est équipée d'une lance haute pression et d'une rampe d'arrosage. Deux agents accompagnent le chauffeur : l'un manie la lance, l'autre utilise un souffleur pour le nettoyage manuel des déchets, végétaux et poussières.

En période de basses températures, le lavage à l'eau est suspendu pour des raisons de sécurité. Il est alors compensé par un balayage renforcé avec souffleur.



**4. Remarque : Incident avec un agent SEPUR devant l'école Aristide Briand, près de la rue Victor Hugo et le long des entrepôts Monoprix, suite à une demande de ramassage de mégots dans les blocs anti-Vigipirate**

Les îlotiers ne sont pas chargés de ramasser les mégots dans les blocs anti-Vigipirate. D'autres agents sont en charge de cette mission.

**5. Question : Comment éviter les déjections des chiens sur les trottoirs et murs (malgré les nettoyages fréquents et le ramassage des crottes par certains maîtres bien élevés) ?**

La ville est séparée en 12 secteurs avec des îlotiers qui passent tous les jours pour le nettoyage. Les policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique peuvent aussi traiter ces sujets-là.

**6. Question : Qu'est-il prévu pour les déchets alimentaires au niveau des immeubles en dehors des bio-seaux qui ont été distribués aux particuliers habitant dans des maisons ?**

L'intercommunalité Paris est Marne & Bois a fait le choix de privilégier à ce stade l'apport volontaire des biodéchets par les administrés dans des containers dédiés sur l'espace public. Nous développons des points d'apports volontaires dans tous les quartiers. Il n'est pas prévu de collecte en pied d'immeuble. Pour plus d'informations, il est également possible de consulter le site internet du Territoire Paris Est Marne & Bois, via le lien suivant : [www.parisestmarnebois.fr](http://www.parisestmarnebois.fr) ou de les contacter par email : [environnement@pemb.fr](mailto:environnement@pemb.fr) ou par téléphone au 01 48 71 59 13.

**7. Question : Satisfait du nettoyage de la partie piétonne du Centre. Peut-on envisager des véhicules de nettoyage moins bruyants (et moins polluants) ?**

La Municipalité de Charenton est attentive aux questions environnementales et aux problématiques liées aux nuisances sonores. Nous incitons ainsi les prestataires qui interviennent sur la ville à utiliser des véhicules propres et qui génèrent peu de bruit, comme c'est le cas pour la société en charge du nettoyage des rues ou celle qui traite les ordures ménagères.

## VOLET ENVIRONNEMENT

**8. Question : Pourquoi avoir planté des bouleaux dans l'avenue Jean Jaurès, des arbres qui sont connus pour être très allergisants ?**

Les allergies étant nombreuses, aucune variété végétale n'est totalement dépourvue d'allergènes. Intégrer la nature en milieu urbain implique donc de composer avec cette réalité. Toutefois, la Ville s'efforce de diversifier les essences afin de limiter au mieux les risques allergiques.

**9. Question : Jardin Public de la Mairie, quelles seront les règles de fonctionnement (horaires ouverture et fermeture) ? Quelle est la date de fin de chantier ?**

L'inauguration est prévue pour le 5 avril 2025. Les trois grilles situées rue de Paris, rue de Sully et place Arthur Dussault seront ouvertes pour garantir l'accessibilité du public. Tout comme les autres parcs de la Ville, le règlement sera affiché sur ces grilles, et les horaires seront similaires, avec une fermeture durant la nuit. Le parc sera donc accessible de 7h30 à 21h30 de mai à octobre, et de 7h30 à 19h de novembre à avril. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la Ville, via le lien suivant : [Charenton.fr](http://Charenton.fr) | [Parcs, squares et jardins](#)



**10. Question : Le Plan Communal de Sauvegarde est-il en cours d'actualisation ? Et si oui, intègre-t-il un volet participatif pour que les citoyens puissent créer une culture du risque ?**

La Ville de Charenton dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il implique les acteurs locaux et les institutions publiques. Il n'y a pas de dimension participative citoyenne. Celui-ci couvre tous les secteurs d'activités et tous les quartiers de la ville. Ce sont des éléments intégrés dans le plan global d'aménagement d'urbanisme. Ils ont notamment été abordés dans le cadre du projet Charenton-Bercy, en particulier sur les aspects liés aux risques, comme les inondations, en raison de la proximité avec la Seine et la Marne. Ce type de risque est encadré par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), un document qui a été actualisé dans le cadre de ce projet. La Ville travaille sur ces documents en collaboration avec l'aménageur en charge des opérations et la préfecture du Val-de-Marne, avec son autorité de tutelle.

**VOLET SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE**

**11. Question : Une mise en place d'une muselière pour les chiens d'une certaine taille (à l'instar de la Mairie de Nogent-sur-Marne) est-il possible ? On voit de plus en plus de chiens de gros gabarit, dont certains avec des laisses de 5 mètres et plus.**

La loi impose des règles strictes pour les chiens dits de catégorie A (chiens d'attaque, comme les pitbulls), notamment le port obligatoire de la muselière et la tenue en laisse dans l'espace public. En revanche, pour les autres chiens, il n'existe pas de muselière obligatoire à l'échelle nationale, sauf en cas de comportement agressif ou de danger avéré.

Un arrêté municipal imposant ces mesures à tous les chiens peut donc être contesté, notamment si le chien est simplement de grande taille mais non dangereux. Il est important de distinguer gabarit et comportement. Un chien volumineux n'est pas forcément une menace.

Cela dit, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public, quel que soit leur gabarit ou leur race, afin d'assurer la sécurité de tous.

**12. Question : Existe-t-il un arrêté municipal « anti-bruit » en vigueur à Charenton, qui serait chargé de faire respecter le calme entre 00h et 06h, notamment au 67 rue de Paris, car nuisances permanentes sur ce créneau ?**

Il y a un arrêté municipal qui encadre les nuisances sonores, mais il est important de rappeler que le tapage est interdit à toute heure, de jour comme de nuit. Il n'existe pas de "tolérance" au bruit en journée. Toute nuisance sonore excessive peut être sanctionnée si elle trouble la tranquillité du voisinage. La police municipale intervient de 6h à 2h du matin, sauf le dimanche. En cas de nuisances, il est essentiel de les contacter au 01 46 76 48 50, car seuls des agents assermentés sont habilités à intervenir. Ils peuvent dans un premier temps rappeler les règles puis, si nécessaire, dresser une verbalisation.

**13. Question : Est-ce que Charenton a une politique pour lutter contre la progression des appartements type Airbnb ?**

L'objectif est d'encadrer au maximum avec des règles votées en Conseil municipal, consultables sur le site internet de la Ville. A savoir que toute personne louant son logement au-delà d'un certain nombre de mois doit en faire la déclaration. À l'inverse, une location ponctuelle d'un mois maximum ne nécessite pas de déclaration.

La principale difficulté survient lorsqu'un logement, initialement résidence principale, devient un bien exclusivement dédié à la location saisonnière. Dans ce cas cadre-là, il s'agit d'un changement d'usage, soumis à des conditions précises : le propriétaire doit résider à Charenton depuis plus de trois ans. Il ne peut posséder plus de deux logements sur la commune. Enfin, l'autorisation obtenue pour ce changement est limitée dans le temps et renouvelable.



Par ailleurs, si les règles mentionnées précédemment sont respectées, un seuil de logements autorisés à être loués en Airbnb est fixé par immeuble. Cela permet d'éviter une concentration excessive de locations touristiques, afin de préserver la qualité de vie des copropriétaires.

**14. Question : Est-il possible de réduire les très fréquents coups de klaxons intempestifs des véhicules (radar anti-bruit) ?**

Nous ne disposons pas de radars anti-bruit mais la police municipale peut verbaliser les usages abusifs de klaxon.

**15. Questions : Est-il possible de sécuriser l'ancien cimetière ?**

La police municipale fait régulièrement des rondes dans le cimetière en plus de la présence régulière du gardien et de différents agents de la ville. Il n'est pas prévu à ce stade de mesure complémentaire.

## VOLET MOBILITÉ

**16. Question : Serait-il possible de sécuriser le bas de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, piste cyclable dangereuse avec marquage au sol effacé ?**

Cette piste cyclable a été créée il y a 12 ans. Il y a environ trois à quatre ans, le Département a proposé de la repeindre, mais la Ville s'y est opposée, estimant qu'une simple remise en peinture ne permettrait pas de résoudre les conflits d'usage entre cyclistes et piétons. La Ville a donc soumis une proposition d'aménagement plus aboutie au Département, qui en a la compétence. En raison de ses contraintes financières, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour, la Ville espère néanmoins que cette problématique sera résolue dans les meilleurs délais.

**17. Question : Sur la piste cyclable de l'avenue De Lattre de Tassigny les dalles sont disjointes, dépotoir de poubelles, etc. Pouvons-nous par conséquent faire un tracé provisoire ?**

Effectuer une intervention provisoire impose des travaux. En ce qui concerne Le Gravelle, une autorisation d'urbanisme a été accordée pour supprimer la partie avant donnant sur le trottoir. La véranda sera donc supprimée afin de créer une entrée plane, sans passage par celle-ci.

**18. Question : Envisagez-vous de piétoniser la partie basse de la rue de Paris pour redynamiser le quartier proche du pont et créer un lien piéton agréable entre les arrêts de bus du pont de Charenton et le métro Charenton-Ecoles ?**

La Ville mène plusieurs actions pour redynamiser le quartier, notamment en ayant recours à la préemption afin d'y implanter et développer des espaces commerciaux. Un partenariat étroit a été établi avec un promoteur immobilier qui a débouché sur l'installation d'une salle de vente aux enchères ouverte au public. Parallèlement, un travail de valorisation du secteur a été mené, notamment à travers l'installation d'œuvres visuelles réalisées par une artiste Charentonnaise et les élèves de l'Atelier Pierre Soulages, tout au long de la rue semi-piétonne. Un dispositif de bornes rétractables a également été mis en place, permettant une activation ponctuelle de la piétonnisation. Cependant, pour que ce dispositif soit pleinement efficace, il doit s'accompagner d'animations et non se limiter à un simple espace de promenade. Il y a trois ou quatre ans, des animations commerciales et des concerts avaient été organisés par les commerçants.

Ce sujet reste toutefois sensible. Certains riverains, commerçants ou usagers s'opposent à une piétonnisation totale. C'est pourquoi toutes les opinions doivent être prises en compte. Une décision ne pourra être prise qu'en cas de forte majorité en faveur du projet.

**19. Question : Malgré des progrès indéniables dans l'ambiance de la partie piétonne de la rue de Paris, on ne retrouve pas la même qualité d'espaces publics que les abords**



**réaménagés. Est-il possible de missionner une équipe de maître d'œuvre pour réfléchir à la place de la voiture, au mobilier urbain, à la création "d'espaces de poche" qui permettent de faire vivre, d'animer les rez-de-chaussée ?**

Ce sujet est en cours de réflexion et a été abordé lors du 6<sup>ème</sup> comité de suivi du plan vélo ainsi qu'avec les Conseillers de quartier du Pont.

**20. Remarque : La piste cyclable dans le sens de circulation Paris vers Charenton est encore en travaux, mais la signalisation est manquante lorsqu'elle n'est plus praticable.**

La finalisation des travaux à l'approche de l'été devrait remédier à la situation.

## **VOLET INFRASTRUCTURE ET MOBILIER URBAIN**

**21. Questions similaires : le cinéma de St-Maurice pour la rénovation duquel Charenton devait-être associé ouvrira-t-il un jour ? / Le projet cinéma rue du Maréchal de Lattre de Tassigny a-t-il été arrêté ?**

Lors de la cérémonie des vœux à Saint-Maurice, le Maire a annoncé que ce projet ne se réaliserait pas. L'appel à projets, ainsi que le coût global estimé, représentent une charge financière trop lourde pour la commune dans le contexte économique actuel.

Il est important de rappeler que la ville de Saint-Maurice, avec une population inférieure à celle de Charenton, dispose de ressources plus limitées. Comme de nombreuses autres collectivités, elle fait face à des contraintes budgétaires importantes. Dans ce contexte, le projet d'exploitation du cinéma n'a malheureusement pas pu aboutir.

**22. Question : Quand l'horloge de l'école sera-t-elle réparée ?**

La Municipalité ne pourra pas réaliser des travaux de remise en service de l'horloge de l'école Aristide Briand, car il s'agit d'un montant trop élevé en cette période où de nombreuses contraintes financières pèsent sur les communes. La Ville préfère investir dans des opérations plus urgentes ou utiles.

